

Plaza St-Hubert
États financiers
au 31 décembre 2019

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats et actif net	5
Flux de trésorerie	6
Situation financière	7
Notes complémentaires	8 - 11
Annexes	12

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Plaza St-Hubert

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
Bureau 300
Les Tours Triomphe
2500, boulevard Daniel-Johnson
Laval (Québec) H7T 2P6

T 514 382-0270

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Plaza St-Hubert (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2019 et les états des résultats et actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2019 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Laval
Le 21 février 2020

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A111141

Plaza St-Hubert

Résultats et actif net

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019

	2019	2018
	\$	\$
Produits		
Cotisations annuelles des membres	740 052	728 085
Subventions municipales		
Subvention municipale pour fonctionnement de bureau	50 000	50 000
Subvention municipale pour le programme d'amélioration des affaires des SDC (note 3)	51 551	51 572
Subvention municipale pour PR@M - Chantier - Projet (note 4)	137 853	134 714
Subvention municipale pour PR@M - Vitrines (note 6)	24 731	
Subvention municipale pour l'amélioration de la rue		6 000
Commandites	29 349	30 000
Intérêts sur arrérages	17 998	11 560
Intérêts sur placements temporaires	6 206	4 067
Autres contributions financières	24 478	3 440
	<u>1 082 218</u>	<u>1 019 438</u>
Charges		
Frais de publicité et promotion (annexe A)	465 003	405 071
Frais de support à la réalisation du plan d'action (annexe B)	641 956	590 837
	<u>1 106 959</u>	<u>995 908</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges avant créances douteuses	(24 741)	23 530
Créances douteuses	6 148	13 751
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(30 889)	9 779
Actif net au début	<u>259 673</u>	<u>249 894</u>
Actif net à la fin	<u>228 784</u>	<u>259 673</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Plaza St-Hubert

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(30 889)	9 779
Éléments hors caisse		
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<u>34 299</u>	<u>(123 566)</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	3 410	(113 787)
Encaisse au début	<u>302 936</u>	<u>416 723</u>
Encaisse à la fin	<u><u>306 346</u></u>	<u><u>302 936</u></u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Plaza St-Hubert

Situation financière

au 31 décembre 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	306 346	302 936
Comptes clients et autres créances (note 7)	133 021	114 377
Frais payés d'avance	5 472	11 455
	<u>444 839</u>	<u>428 768</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 10)	133 847	107 077
Chèques-cadeaux en circulation	8 263	7 658
Subventions reportées (note 11)	73 945	54 360
	<u>216 055</u>	<u>169 095</u>
ACTIF NET NON AFFECTÉ	<u>228 784</u>	<u>259 673</u>
	<u>444 839</u>	<u>428 768</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur



Plaza St-Hubert

Notes complémentaires

au 31 décembre 2019

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour objectif de promouvoir le développement économique du district. Il est reconnu comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Cotisations annuelles des membres et de commandites

Les produits de cotisations annuelles des membres et de commandites constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le montant est déterminé ou déterminable, que les services ont été rendus et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits de cotisations annuelles sont constatés linéairement sur la durée de cotisation alors que les produits de commandites sont constatés au moment où l'événement donnant lieu à la commandite a lieu.

Subventions municipales et autres contributions financières

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Plaza St-Hubert

Notes complémentaires

au 31 décembre 2019

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs et passifs financiers (suite)

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

3 - SUBVENTION MUNICIPALE POUR LE PROGRAMME D'AMÉLIORATION DES AFFAIRES DES SDC

La Ville de Montréal et la Plaza St-Hubert ont signé, en mars 2019, une entente concernant un programme d'amélioration des affaires des SDC d'un montant de 51 551 \$ (51 572 \$ en 2018) excluant les taxes à la consommation. Les dépenses relatives à la réalisation de projets en lien avec la planification stratégique effectuées durant l'année 2019 totalisent 59 459 \$ (57 846 \$ en 2018) et sont incluses au poste Frais de support à la réalisation du plan d'action à titre de charges - planification stratégique pour un montant de 40 259 \$ (57 846 \$ en 2018) \$ et à titre de charges - améliorations et entretien de la rue pour un montant de 19 200 \$ (0 \$ en 2018).

4 - SUBVENTION MUNICIPALE POUR PR@M - CHANTIER - PROJET

La Ville de Montréal et la Plaza St-Hubert ont signé, en novembre 2018, une entente concernant un programme de soutien financier aux artères en chantier (PR@M-Chantier - Projet) d'un montant de 136 975 \$ (136 975 \$ en 2018). Les dépenses relatives au programme effectuées durant l'année 2019 totalisent 170 857 \$ (149 902 \$ en 2018) et sont incluses au poste Frais de support à la réalisation du plan d'action à titre de charges - Projets PR@M pour un montant de 140 502 \$ (149 902 \$ en 2018) et à titre de charges - planification stratégique pour un montant de 30 355 \$ (0 \$ en 2018) à l'état des résultats. Le montant à titre de charges - Projet PR@M inclut des salaires et charges sociales pour un montant de 52 636 \$ (54 708 \$ en 2018).

5 - SUBVENTION MUNICIPALE POUR PR@M - RESSOURCE

La Ville de Montréal et la Plaza St-Hubert ont signé, en novembre 2019, une entente concernant un programme de soutien financier aux artères en chantier (PR@M - Ressource) d'un montant de 50 000 \$. Cette subvention a été utilisée en partie en 2019 et les dépenses relatives au programme effectuées durant l'année 2019 totalisent 5 684 \$ et sont incluses au poste Frais de support à la réalisation du plan d'action à titre de charges - Projets PR@M à l'état des résultats. Un montant de 44 316 \$ est inclus, à l'état de la situation financière, à titre de produit reporté.

Plaza St-Hubert

Notes complémentaires

au 31 décembre 2019

6 - SUBVENTION MUNICIPALE POUR PR@M - VITRINES

La ville de Montréal et la Plaza St-Hubert ont signé, en janvier 2018, une entente concernant un programme de soutien financier aux artères en chantier (PR@M - Vitrines) d'un montant de 54 360 \$ excluant les taxes à la consommation. Un montant de 54 360 \$ était inclus à l'état de la situation financière au 31 décembre 2018, à titre de produit reporté étant donné qu'aucune dépense afférente à ce projet n'avait été engagée au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018. Cette subvention a été utilisée en partie en 2019 et les dépenses relatives au programme effectuées durant l'année 2019 totalisent 24 731 \$ et sont incluses au poste Frais de support à la réalisation du plan d'action à titre de charges - Projets PR@M - Vitrines à l'état des résultats. Un montant de 29 629 \$ est inclus, à l'état de la situation financière, à titre de produit reporté.

7 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2019	2018
	\$	\$
Cotisations annuelles des membres à recevoir (a)	107 356	84 196
Subventions municipales à recevoir	2 500	
Autres	295	5 749
Taxes à la consommation à recevoir	22 870	24 432
	<u>133 021</u>	<u>114 377</u>

(a) Les cotisations des membres à recevoir sont présentées aux états financiers déduction faite d'une provision pour dépréciation de 22 917 \$ (24 767 \$ au 31 décembre 2018). Le montant de perte de valeur afférente aux cotisations des membres à recevoir est de 7 998 \$ pour l'exercice (14 689 \$ en 2018), alors que la reprise d'une perte de valeur comptabilisée antérieurement sur les cotisations des membres à recevoir est de 1 850 \$ (938 \$ en 2018).

8 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2019		2018	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et agencements	17 460	17 460		
Équipement informatique	83 422	83 422		
	<u>100 882</u>	<u>100 882</u>	-	-

9 - EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire est composé d'un crédit d'exploitation de 25 000 \$ et d'un crédit spécial rotatif de 50 000 \$ pour la période de janvier à mars. Cet emprunt bancaire porte intérêt au taux préférentiel plus 2 % (5,95 %; 5,95 % au 31 décembre 2018) et est renégociable le 30 avril 2020.

L'emprunt bancaire est garanti par une hypothèque mobilière générale grevant l'universalité des créances, présentes et futures, pour un montant de 75 000 \$.

En vertu de la convention de crédit, l'organisme doit respecter certaines clauses restrictives.

Plaza St-Hubert

Notes complémentaires

au 31 décembre 2019

10 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	97 720	83 809
Salaires à payer	35 067	22 267
Sommes à remettre à l'état	<u>1 060</u>	<u>1 001</u>
	<u><u>133 847</u></u>	<u><u>107 077</u></u>

11 - SUBVENTIONS REPORTÉES

	<u>2019</u>		<u>2018</u>	
	PR@M - Vitrines (note 6)	PR@M - Ressources (note 5)	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	54 360		54 360	134 714
Montant constaté aux résultats	(24 731)	(5 684)	(30 415)	(134 714)
Montant encaissé au cours de l'exercice		<u>50 000</u>	<u>50 000</u>	<u>54 360</u>
	<u><u>29 629</u></u>	<u><u>44 316</u></u>	<u><u>73 945</u></u>	<u><u>54 360</u></u>

12 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les cotisations des membres à recevoir et les subventions municipales à recevoir étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

13 - ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat de location échéant le 28 février 2020, à verser une somme de 4 400 \$ pour un local. Le paiement minimum exigible pour le prochain exercice s'élève à 4 400 \$ en 2020.

L'organisme s'est aussi engagé, d'après un contrat de crédit-bail échéant le 11 septembre 2022, à verser une somme de 3 500 \$ pour un photocopieur. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 1 260 \$ de 2020 à 2021 et à 980 \$ en 2022.

Plaza St-Hubert

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019

	2019	2018
	\$	\$
ANNEXE A - FRAIS DE PUBLICITÉ ET PROMOTION		
Communications et marketing	227 091	187 371
Ventes-trottoir	149 554	114 589
Noël - événements / décorations	24 249	28 564
Mariages	44 237	46 398
Site internet et informatique	9 628	15 868
Frais de représentation	1 527	3 027
Articles promotionnels	5 907	4 696
Chèques-cadeaux	2 090	2 560
Dons	720	1 998
	465 003	405 071
ANNEXE B - FRAIS DE SUPPORT À LA RÉALISATION DU PLAN D'ACTION		
Améliorations commerciales		
Améliorations et entretien de la rue	43 264	11 758
Projets PR@M	150 243	149 902
Projets PR@M - Vitrines	24 731	
Projets spéciaux	40 975	4 085
Voie publique		2 618
Planification stratégique	73 565	57 846
	332 778	226 209
Services aux membres		
Salaires et charges sociales	214 309	245 748
Papeterie et fournitures de bureau	7 938	8 862
Assurances	4 936	4 772
Frais d'assemblée des membres	8 073	6 815
Frais d'association	8 633	8 505
Télécommunications	3 447	2 947
Formation des commerçants	2 830	2 799
	250 166	280 448
Administration		
Loyer	26 400	26 400
Honoraires professionnels	17 550	44 443
Rémunération des administrateurs	6 525	6 825
Taxes et permis	5 297	5 116
Formation d'employés	213	314
Entretien et aménagement du bureau	2 076	257
Frais bancaires	951	825
	59 012	84 180
	641 956	590 837